



**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION
DÉMOLITION COMPLÈTE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ QUE :

Lors d'une séance publique qui se tiendra le 29 juin 2026 à 18 h 30, en la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, le comité de démolition statuera, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (règlement n° 1835), sur la demande d'autorisation de **démolition complète** de l'**immeuble d'intérêt patrimonial, construit avant 1940**, sis au **430-432, avenue Saint-Charles**.

La [présentation](#) relative à cette demande peut être consultée au bureau de la municipalité, durant les heures de travail, ainsi que sur le site web de la Ville au <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>.

Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière. Les demandes peuvent être transmises :

- par courriel : greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
- en main propre, au bureau de la municipalité
- par la poste : Ville de Vaudreuil-Dorion
A/S Greffe – Démolition
2000, rue Émile-Bouchard
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1A5

Les oppositions devront être reçues au plus tard le 22 juin 2026 à 16 h 30, et ce, indépendamment des délais postaux, le cas échéant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le comité de démolition relativement à cette demande lors de sa séance du 29 juin 2026 à 18 h 30.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 12 juin 2026.

Marie Claude Gauthier, urbaniste
Directrice du Service de l'aménagement du territoire

Le présent avis peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca